

Comité de suivi ALCOTRA

Jeudi 11 juin 2026

Palazzo del Comune (Imperia)

Présidence : Provincia di Imperia

Récapitulatif des décisions prises en séance

Approuvé en date du 24 juin 2026

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA VI A - ALCOTRA 2021-2027

STRATEGIE DE FIN DE PROGRAMMATION

Concernant la stratégie de fin de programmation, le Comité de suivi approuve :

- l'augmentation de 10 M€ de la dotation financière FEDER du 4^{ème} appel à projets - volet 2 qui passe ainsi de 26 052 450 € à 36 052 450 €, sous réserve de la qualité des projets. Il est précisé que cette augmentation de 10 M€ est réalisée en surprogrammation de la maquette financière ;
- le maintien des modalités de paiement telles que définies au 4^{ème} appel à projets - volet 2 pour les meilleurs projets sélectionnés jusqu'à concurrence de 26 052 450 € de FEDER ;
- l'application de modalités de paiement dites « reliquats » pour les projets sélectionnés au-delà des 26 052 450 €. Pour ces projets, les modalités de paiement et de mise en œuvre fondées sur les reliquats seront précisées et validées par le Comité de suivi de l'automne 2026 ;
- l'ouverture d'un 5^{ème} appel à projets de fin de programmation en modalités « reliquats » sur l'OS 4.6 *Tourisme et culture* doté d'au moins 7 M€ de FEDER. Une dotation complémentaire pourrait être envisagée sur d'autres OS en fonction des résultats de la sélection du 4^{ème} appel à projets - volet 2 ;
- le mandat à l'AG et au CTI afin d'approfondir, suite à l'instruction des projets du 4^{ème} appel - volet 2, la proposition de stratégie de fin de programmation à soumettre au Comité de suivi de l'automne 2026 ;
- le mandat à l'AG et au CTI afin de proposer les modalités de paiement FEDER de l'enveloppe sur reliquats pour le 4^{ème} appel à projets - volet 2 et le 5^{ème} appel à projets ; lesquelles seront arrêtées lors du Comité de suivi de l'automne 2026 ;
- le mandat à l'Autorité de gestion pour informer les porteurs de projets du 4^{ème} appel - volet 2 des décisions du Comité de suivi, dans un souci de transparence et de pleine information des territoires, notamment en ce qui concerne les modalités de paiement des projets en modalités « reliquats ».

Concernant le 4^{ème} appel à projets - volet 2, le Comité de suivi approuve le calendrier d'instruction et de sélection suivant :

- fin septembre 2026 : finalisation de l'instruction du 4^{ème} appel à projets - volet 2
- mi-octobre 2026 : réunion du CTI
- mi-novembre 2026 : sélection des projets simples par le Comité de suivi jusqu'à concurrence de 26 M€, proposition de sélection des projets simples en modalités reliquats jusqu'à concurrence de 36 M€
- fin novembre – début décembre 2026 : consultation relative à l'acceptation des modalités reliquats des projets simples proposés à la sélection par le Comité de suivi.
- décembre 2026 – janvier 2027 : consultation écrite du Comité de suivi pour la sélection définitive des projets du 4^{ème} appel à projets - volet 2 en modalités reliquats et approbation et lancement du 5^e appel à projets de fin de programmation.

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA VII A - ALCOTRA 2028-2034

DÉSIGNATION DE L'AUTORITÉ DE GESTION

Concernant la désignation de l'Autorité de gestion 2028-2034, le Comité de suivi approuve :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'Autorité de gestion Interreg ALCOTRA 2028-2034,
- l'organisation administrative de l'Autorité de gestion avec un siège à Lyon et une antenne à Turin constituant le Secrétariat conjoint.

Il est pris note de la proposition conjointe de la Provincia di Imperia et de la Regione Liguria visant à renforcer l'animation sur le territoire sud du Programme. Il est convenu que les administrations intéressées adressent, de manière conjointe, à l'AG leurs propositions détaillées, à valoir sur les fonds d'assistance technique au titre de l'animation territoriale, en envisageant des actions mutualisées. Ces propositions seront discutées lors des prochains Comités de suivi. Dans ce cadre, l'Autorité de gestion veillera à organiser une présence temporaire de l'équipe du Secrétariat conjoint sur la partie sud, selon des modalités restant à définir.

PROCHAINES ÉTAPES

- Le prochain Comité de suivi est prévu en novembre 2026. La Présidence sera assurée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien avec le Département des Alpes Maritimes.
- Le 8 octobre 2026 aura lieu l'événement « ALCOTRA – Une passerelle du 21-27 au 28-34 » organisé par la Région Auvergne Rhône Alpes à l'Hôtel de Région de Lyon.

France – Italia ALCOTRA

Le compte rendu du Comité de suivi reprendra tous les points de l'ordre du jour et détaillera les interventions des participants.

Annexes au relevé :

Annexe 1 : Fiche stratégie de fin de programmation

Annexe 2 : Fiche 4^e appel à projets

Annexe 3 : Document de candidature de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'Autorité de gestion 2028-2034.